



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



POINT D'ÉTAPE

# 5 ans d'action pour LE VÉLO

## L'ÉTAT DES LIEUX

45%

des trajets effectués en voiture en France font moins de 5 km ;  
**60 %** pour les déplacements domicile-travail.

85%

des Français sont à **moins de 5 km** d'un service public ou d'un mode de transport.

5 km

Le vélo est le mode de déplacement le plus performant pour les trajets de moins de 5 km et davantage avec un vélo à assistance électrique.

9%

En 2017, le vélo ne représentait que 3% de nos trajets. L'objectif est de tripler cette part pour atteindre **9% en 2024.**

## DURANT CE QUINQUENNAT ...

Les nouvelles mobilités, dont le vélo, ont été au cœur des politiques publiques et des investissements.

## ET CONCRÈTEMENT ?

### Des investissements inédits et massifs pour développer et sécuriser les pistes cyclables, en lien avec les collectivités territoriales

◆ **LE FONDS MOBILITÉS ACTIVES** prévoit un budget de 350 M€ sur 7 ans pour soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables au sein des collectivités. Depuis 2019, 215 M€ ont déjà été engagés et 3 appels à projets lancés. Quels résultats ?

> 323 territoires bénéficiaires, 553 projets accompagnés [francemobilites.fr](http://francemobilites.fr)

> Une augmentation de 30% des pistes cyclables sécurisées en France, soit 13 000 km en plus.

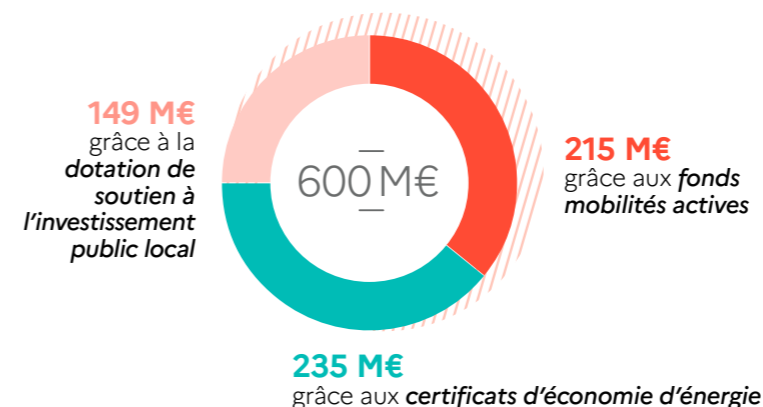
◆ **LE PROGRAMME AVELO** mené par l'Ademe, a pour objectif d'accompagner les territoires dans la définition et l'animation de leur politique cyclable pour développer l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien. Depuis 2019, 227 territoires ont déjà été accompagnés pour un montant de 17 M€. 254 autres territoires le seront à partir de 2021

◆ **LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL** a financé 149 md€ pour développer des aménagements cyclables ou en faveur de piétons.

◆ **LE PLAN DE RELANCE** dédie 200 M€ pour financer les pistes cyclables et le stationnement vélo en gare.

◆ **LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE** a élargi la prime à la conversion (jusqu'à 1500 €) aux vélos à assistance électrique et renforcé le bonus (jusqu'à 1000 €) pour les vélos-cargos.

600 M€ investis depuis 2017 pour le vélo  
850 M€ d'ici la fin du quinquennat



### Une pratique quotidienne du vélo facilitée par un ensemble de dispositifs

◆ **LE COUP DE POUCE VÉLO** : une aide financière de 50€ mise en place par le plan de relance pour réparer son vélo, qui a permis la remise en état de 1,7 millions de vélos.

◆ **LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES** est un dispositif financier de soutien à hauteur de 600€/an maximum pour les employés du secteur privé et de 200€/an pour les employés du secteur public. À ce jour, 30% des entreprises sondées déclarent avoir mis en place ce forfait (panel d'initiés).

◆ **LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR LES ENTREPRISES** mettant à disposition de leurs salariés une flotte de vélos pour leurs déplacements domicile-travail.

◆ **LE SOUTIEN À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE** grâce à une aide de 200€.

◆ **LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ TRAIN ET VÉLO ET CAR**

### De nouvelles mesures pour une pratique plus sûre du vélo : lutter contre le vol et les risques sur les routes

◆ **LE MARQUAGE DES VÉLOS** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, tous les vélos vendus neufs sont identifiés avec un numéro unique afin de pouvoir être retrouvés après un vol. Cette mesure concerne également les vélos vendus d'occasions par des commerçants à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.  
> 735 000 vélos identifiés fin août 2021.

◆ **LES STATIONNEMENTS SÉCURISÉS DEVANT LES GARES** grâce au plan de relance (50 M€) : l'objectif est

de 90 000 emplacements dans 1 000 gares d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit un doublement des places actuelles.

◆ **LES STATIONNEMENTS SÉCURISÉS DANS LES BÂTIMENTS** (entreprises, copropriétés) avec le programme des *certificats d'économie d'énergie Alvéole* + 45 M€ (annonce du 14/09/2021).

◆ **LES STICKERS ATTENTION ANGLE MORT** : tous les poids lourds ont l'obligation de les apposer depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

◆ **DES POIDS LOURDS ÉQUIPÉS DE SYSTÈMES DE DÉTECTION DE PIÉTONS** : obligation européenne le 6 juillet 2022 pour tout nouveau modèle, et à compter de juillet 2024 pour tout véhicule mis sur le marché.





**ET VÉLO** : création de 8 emplacements vélos dans les trains neufs et rénovés, soit plus du double de l'exigence européenne + obligation de capacité d'emport de 5 vélos dans les cars *Macron*.

► **LA GÉNÉRALISATION DES PISTES CYCLABLES** aux abords des zones à faibles émissions en cas de travaux de voirie.

► **UN ACCOMPAGNEMENT** à la création de plus de 600 km de coronapistes temporaires, dont certaines

seront pérennisées. Presque 80% des coronapistes pourraient être pérennisées.

## Le développement de la culture du vélo en France

► **LE PROGRAMME GÉNÉRATION VÉLO** dédie 21M€, cofinancés via le dispositif des certificats d'économies d'énergie et par les collectivités territoriales, pour la formation de 800 000 enfants du niveau élémentaire.

► **LE PROGRAMME ACADÉMIE DES MÉTIERS DU VÉLO** accompagne l'essor de la filière en formant de nouveaux réparateurs.

► **MAI À VÉLO** permet de mettre en avant et de célébrer le vélo, de fédérer l'ensemble des acteurs et de faire découvrir sa pratique largement et sous toutes ses formes.

### LE RÉSEAU CYCLABLE EUROPÉEN

<https://fr.eurovelo.com>



**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

